



BILAN CAPA 10 janvier 2019 : contestation avis RDV de carrière

Malgré la lourdeur de la procédure de contestation de l'avis final du rdv de carrière 2017-2018 que nous avons dénoncé, 13 collègues sont allés au bout et ont vu leur situation examinée à la CAPA du 10 Janvier 2019.

Chaque dossier a été étudié. La transmission des 12 dossiers sur 13 aux commissaires paritaires du SNEP ont permis, grâce à la connaissance des situations, une meilleure défense des situations.

Selon les dossiers, nous avons mis en exergue et dénoncé plusieurs points face à l'administration :

- **l'incohérence forte entre l'évaluation primaire et celle du recteur.** Les appréciations sont très majoritairement « excellent » ou très satisfaisantes mais l'appréciation finale est bien en dessous
- pour certains collègues : l'appréciation finale semble pour partie correspondre à l'évaluation initiale. Mais le collègue estime que son travail n'a pas été assez reconnu et que son investissement va au-delà de ce qui a été relevé par le Chef d'établissement et/ou l'IPR
- le manque d'équité dans le traitement des items évalués par les chefs d'établissements qui pour certains n'avaient pas compris l'enjeu et le caractère figé de la synthèse du dernier rdv de carrière.

Le rectorat avait fait le choix de mettre des quotas pour chaque avis : à savoir 30% d'excellent pour le 1er et 2ème rdv de carrière et 10% d'excellent 45% de très satisfaisant pour le 3ème rdv de carrière.

Nous avons dénoncé cela car ce contingentement d'avis est non réglementaire, ce sont les promotions qui sont contingentées et non les avis. Rappelons que le décret ne fixe aucun quota quant à la répartition par type d'avis. Il est irrespectueux pour les collègues de limiter leur appréciation finale pour une simple question de quotas.

Grâce à l'action du SNEP nous avons pu gagner la révision à la hausse de 9 avis sur 13 avec notamment une augmentation du nombre d'avis excellent au 2ème rdv de carrière (sortant des quotas imposés)

Le rectorat a entendu nos arguments dans la plupart des cas et plus globalement a entendu le mal être de certains collègues et leur incompréhension devant un avis qu'ils vivent comme une non-reconnaissance de leur travail par la hiérarchie.

Ci dessous un tableau récapitulatif des contestations.

Nous avons également défendu les dossiers des collègues n'ayant pas eu de rendez vous de carrière l'année dernière, ils ont pu bénéficier d'un avis sauf 2 qui seront examinés à la CAPA changement d'échelon.

	Nombre total de rdv de carrière	Nombre de recours	Nombre de recours qui ont connu une évolution positive
TOTAL RDV CARRIERE 2017-2018	100	13	9
1 ^{er} rendez-vous de carrière	9	1	1
2 ^{ème} rendez-vous de carrière	47	3	2
3 ^{ème} rendez-vous de carrière	44	9	6
Nombre de collègues qui n'ont pas eu de rendez-vous de carrière		4	

Pour rappel, l'avis excellent au 1er et 2ème ne permet pas automatiquement une accélération d'un an pour l'échelon suivant, cela se décidera en **CAPA le 6 Février.**

Pour le 3ème rdv de carrière, il permettra un accès plus ou moins rapide à la HC grâce à un barème établi en fonction de cet avis mais aussi en fonction de l'échelon et de l'ancienneté dans l'échelon.

La CAPA d'accès à la Hors classe aura lieu **le mardi 23 Avril 2019.**

Les écarts entre collègues dans la carrière en classe normale et pour l'accès à la hors classe sont bien moindres aujourd'hui qu'avant (où les collègues se retrouvaient parfois sans inspection alors même qu'ils en demandaient), c'est pour le SNEP une avancée. Rappelons que nous demandons que l'évaluation soit complètement déconnectée de la carrière avec un avancement au même rythme pour tous.

Sophie Rieu, Secteur corpo SNEP FSU